

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3537)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC128

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 7 BIS AA

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Toute tentative d'élargissement de l'assiette de la redevance pour copie privée (RCP), notamment au Cloud, n'est pas recevable.

Aucune étude d'usage n'a été réalisée à ce sujet.

Il convient refuser toute extension du mécanisme tant qu'il n'aura pas été réformé pour être équitable et ne se traduise pas une augmentation constante des barèmes.

Telle est la position constante de l'auteur du présent amendement.